

Programme de formation

LA PRESCRIPTION INFIRMIÈRE

Thème FIF-PL : S05-021 : la nomenclature générale des actes professionnels
Module perfectionnement

Public concerné

IDEL

Pré-requis

Aucun

Modalités

Présentiel

Non présentiel

Durée

7 heures

Financement

- FIF-PL*
- Financement personnel : 200 €

* sous réserve d'agrément par le FIF-PL

Résumé

La prescription infirmière en exercice libéral repose sur un cadre législatif strict. L'infirmier libéral peut prescrire des dispositifs médicaux, renouveler certaines prescriptions et prescrire des traitements comme les substituts nicotiques. Ces compétences doivent être exercées en conformité avec des référentiels de bonne pratique et sous la responsabilité juridique de l'infirmier. La prescription ne s'arrête pas à l'acte de prescrire, elle inclut aussi la capacité à évaluer l'adéquation des dispositifs médicaux et à informer correctement les patients. Cette compétence est un levier pour renforcer l'autonomie des infirmiers tout en participant activement à la prise en charge des patients.

Objectif global

Permettre aux IDEL de prescrire en toute sécurité, dans le respect du cadre légal et des bonnes pratiques. Cette formation vise à renforcer leur autonomie tout en garantissant une prise en charge adaptée aux besoins des patients, en assurant une prescription responsable et sécurisée.

Méthode pédagogique et d'évaluation

- Pré & post test
- Mise en situation clinique
- Questionnaire de satisfaction